

**Pôle de coordination avec les territoires**

REF : CNIG 2025-

Groupe de Travail animé par :

## **Mandat du GT CNIG**

### **Outre-Mer**

<b>Nom du GT</b>	<b>Gouvernance des données territoriales – à valider-</b>
<b>Statut</b>	<b>Projet 2025</b>
<b>Enjeux et problématiques à traiter</b>	<p>Les outre-mer françaises représentent 2.6 millions d'habitants et 12 territoires situés dans les océans Atlantique, Indien, Pacifique et Antarctique, soumis à des régimes administratifs et juridiques très différents.</p> <p>Les départements et régions d'outre-mer (DROM) sont soumises au régime juridique d'assimilation législative tel que défini par l'article 73 de la Constitution : les lois et règlements en vigueur en France sont applicables de plein droit, même si des adaptations peuvent exister.</p> <p>Les collectivités d'outre-mer (COM) sont soumises au régime juridique de spécialité législative tel que défini par l'article 74 de la Constitution : le statut spécifique de chacune d'entre elles est fixé par une loi organique, qui précise leurs compétences et les conditions dans lesquelles les lois et règlements applicables en métropole s'y appliquent.</p> <p>La Nouvelle-Calédonie est une collectivité d'outre-mer <i>sui generis</i>.</p> <p>Enfin, les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) sont le seul territoire d'outre-mer, et l'Île Clipperton est propriété domaniale de l'État français.</p> <p>Cette variété administrative et juridique, ajoutée à une variété géographique tout aussi importante, se retrouve dans le domaine de l'information géographique et géomatique. L'infrastructure géographique des DROM devrait en théorie être proche de celle existante sur le territoire métropolitain, mais ce n'est pas nécessairement vrai en pratique. La situation est encore plus complexe dans les COM et en Nouvelle Calédonie. Pourtant, les enjeux de connaissance des territoires sont présents partout...</p> <p>Quelques exemples permettront de saisir la variété des situations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'INSEE <a href="#">signale</a> que « la production et la diffusion de statistiques peuvent être partielles pour certains DROM, du fait (...) d'une qualité insuffisante de certaines des sources administratives mobilisées, notamment l'adressage dans les sources fiscales. »</li> <li>• Le mandat du comité de déploiement de la Base Adresse Nationale précise que la BAN est un référentiel numérique stratégique pour la France ; de fait, le <a href="#">décret n° 2025-240 du 14 mars 2025</a> s'applique à la</li> </ul>

	<p>mise à disposition de l'adresse en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'IGN « a pour vocation de décrire, d'un point de vue géométrique et physique, la surface du territoire national et l'occupation de son sol (...) » ; toutefois, une grande partie de son activité concerne le territoire métropolitain et les DROM, avec des dispositions qui peuvent être spécifiques pour les DROM ; la situation est beaucoup plus variée pour les autres territoires, ou la description du territoire peut être confiée à d'autres acteurs (DITTT en Nouvelle-Calédonie par exemple).</li> </ul>
Missions et objectifs	<p>Le CNIG propose d'établir un état des lieux documenté et partagé sur la couverture et la disponibilité des données géographiques sur les outre-mer, et d'établir des propositions concrètes.</p> <p>Conformément à la mission du CNIG « d'éclairer le Gouvernement dans le domaine de l'information géolocalisée, notamment pour ce qui concerne la coordination des contributions des acteurs concernés et l'amélioration des interfaces entre ces derniers », le travail réalisé pourra se traduire par des recommandations adressées au Gouvernement.</p> <p>Ce travail devra s'attacher à prendre en compte les besoins exprimés, et en particulier les besoins des acteurs ultramarins. A cette fin, la participation de ces acteurs aux travaux semble essentielle.</p> <p>L'idée de ce GT n'est pas d'isoler les outre-mer dans un GT spécifique (les territoires d'outre-mer ont toute leur place dans tous les GT du CNIG) mais de traiter des spécificités à gérer, de l'adaptabilité des référentiels et l'éventuel rattrapage des référentiels existants.</p>
Organisation et fonctionnement	<p><i>Le GT sera animé par l'Afigéo. Il réunira 2 fois par an pour mettre en visibilité les sujets sélectionnés dans les réunions du réseau des plateformes de données territoriales (réseau des CRIGE) de l'Afigéo.</i></p> <p>Des sous-groupes pourront éventuellement être mis en place, notamment pour prendre en compte les décalages horaires pour organiser des réunions.</p> <p>En raison des décalages horaires, la difficulté d'organiser des réunions incluant les territoires de l'Atlantique, de l'Océan indien et du Pacifique, nous obligera sans doute à organiser des réunions séparées selon les territoires, mais un espace de partage commun des documents sera mis en place pour pouvoir échanger en asynchrone.</p>
Participants potentiels :	<p>Le GT est ouvert à tout membre du pôle de coordination avec les territoires et à tout acteur souhaitant y participer. Il rassemblera à la fois des représentants des instances et organismes nationaux, ainsi que des représentants des territoires concernés.</p> <p>Il faut aussi que dans ce GT il y ait une participation des territoires de l'hexagone de manière à favoriser les échanges et le partage d'expérience (des spécificités peuvent aussi se trouver dans les territoires hexagonaux, et ils pourront tirer bénéfice de l'expérience des territoires ultramarins).</p>

Livrables	<ul style="list-style-type: none"> <li>- &lt;A déterminer par le groupe de travail&gt; <ul style="list-style-type: none"> <li>o <i>Etat des lieux</i></li> <li>o <i>Recommandations</i></li> <li>o <i>Partage d'informations, partage de bonnes pratiques,</i></li> <li>o ...</li> </ul> </li> </ul>
Plan de travail prévisionnel	<p>Première phase du GT : novembre 2025 – avril 2026</p> <p>Validation du mandat : Pôle de coordination avec les territoires du 1<sup>er</sup> décembre 2025</p> <p>Fin des travaux : novembre 2026</p> <p>Rythme des réunions à ajuster en fonction des besoins identifiés et des circonstances.</p>